



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/49
26 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

MISE À JOUR DU PROGRAMME DE PAYS:TUNISIE

Le présent document comporte :

- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre du Gouvernement de Tunisie
- Mise à jour du Programme de pays et Plan d'action associé (Résumé analytique présenté par le Gouvernement de la Tunisie)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

MISE À JOUR DU PROGRAMME DE PAYS DE LA TUNISIE

1. Au nom du Gouvernement de la Tunisie, la Banque mondiale a soumis à la 47^e réunion du Comité exécutif, la mise à jour du Programme de pays de la Tunisie accompagnée d'un plan national d'élimination des SAO de deux pages. La mise à jour du programme de pays a été préparée par la Banque mondiale en collaboration avec l'Agence nationale de protection de l'environnement. Le financement qui se chiffre à 80 000 \$US avait été approuvé à la 42^e réunion du Comité exécutif pour la préparation par la Banque mondiale, de la mise à jour du programme de pays de la Tunisie.

Projets d'élimination des SAO approuvés pour financement

2. Lors de la préparation de la mise à jour du programme de pays, le Gouvernement de la Tunisie et la Banque mondiale ont examiné en profondeur les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du programme de pays initial approuvé à la 19^e réunion en mai 1996. À ce jour, le Comité exécutif a approuvé 45 projets et activités pour la Tunisie, ce qui représente un coût total de 7,33 millions, pour l'élimination de 1 019,2 tonnes PAO de SAO. À la date de décembre 2004, un volume total de 941,5 tonnes PAO avait été éliminé et 6,78 millions \$US avaient été décaissés.

Consommation des SAO

3. Les niveaux de référence pour la consommation des SAO en vue de la conformité en Tunisie, ainsi que la consommation admissible des SAO pour la période 2005-2015, sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Consommation de référence et consommation admissible de la Tunisie

Consommation admissible (tonnes PAO)	CFC	Halons	CTC	Bromure de méthyle
Consommation de référence	870,10	104,30	2,90	8,30
2005	1435,05	52,15	0,58	6,64
2007	130,52	52,15	0,58	6,64
2010	0	0	0	6,64
2015	0	0	0	0

4. En 2004, le Gouvernement de la Tunisie a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données de consommation suivantes : 271 tonnes PAO de CFC, 42 tonnes PAO de halons, 0,44 tonne de CTC et 10,2 tonnes de bromure de méthyle. Le tableau 2 ci-dessous présente la consommation de la Tunisie pour 2004 répartie par secteur, tel que communiquée au Secrétariat du Fonds.

Tableau 2: Consommation des SAO en 2004 répartie par secteur

Sector	Consommation (tonnes PAO)	Type de SAO
Aérosols	0	N/D
Lute contra les insectives	42	Halons 1211
Mousses	101	CFC-11
Fumigènes	100,2	Bromure de méthyle
Réfrigération:		
Fabrication	0	N/D
Entretien	170	CFC-12
Solvants	0.44	CTC
Total	323,6	

Données relatives à la consommation

5. Les données relatives à l'ampleur et à la consommation dans presque tous les secteurs sont basées sur des estimations sans aucune information vérifiable à l'appui. Dans le secteur des aérosols, il est estimé qu'un niveau minimal de consommation (environ 10 tonnes PAO) existe encore dans le secteur informel. Cependant, la Tunisie a communiqué pour 2004, une consommation de CFC égale à zéro dans le secteur des aérosols. D'après les estimations, le nombre des inhalateurs doseurs existant dans le pays varie entre 50 000 et 100 000 unités et le coût de transition est estimé à 5-10 \$US par unité.

6. Dans le secteur des mousses, on a émis l'hypothèse que certaines des « 35 entreprises ou plus » qui n'ont pas reçu d'appui financier du Fonds multilatéral, pourraient continuer à utiliser les CFC. Par conséquent, bien que les besoins en CFC du secteur soient estimés à 40 tonnes PAO, il est indiqué dans le programme de pays que l'on n'est pas en mesure de dire si des entreprises continueraient à utiliser les CFC et en quelles quantités. La Tunisie a communiqué pour 2004, une consommation de 101 tonnes PAO de CFC dans le secteur des mousses.

7. Dans le secteur de la réfrigération, on estime les besoins en CFC à environ 221 tonnes PAO. Toutefois, l'on ignore si les entreprises qui n'ont pas reçu de financement continuent à utiliser les CFC. La Tunisie a déclaré pour 2004, une consommation de 170 tonnes PAO de CFC-12 dans le secteur de la réfrigération. Dans le secteur de l'entretien qui représente plus de 80% de la consommation des CFC, il est indiqué dans la mise à jour du programme de pays que l'on ignore aussi bien le nombre d'ateliers de réparation que celui des refroidisseurs à base de CFC. La Tunisie envisage actuellement d'autres études qui seront entreprises par l'ONUDI en 2006, pour mettre à jour les données relatives au secteur de l'entretien afin de disposer d'informations plus précises sur ce secteur, définir les besoins en consommation et par la même occasion, déterminer les modalités d'élimination ayant le meilleur rapport coût/efficacité pour l'élimination finale d'ici 2010. L'ONUDI a déjà reçu un financement de 30 000 \$US pour la préparation du projet du plan de gestion des frigorigènes de la Tunisie (à la 24^e réunion en mars 1998). La préparation du projet serait achevée; cependant, aucun document de projet n'a été présenté au Comité exécutif.

8. En ce qui concerne le bromure de méthyle, il n'existe pas en Tunisie des utilisations autres que celles de la fumigation des dattes qui sont très sensibles à la moisissure. Par la décision XV/12 de la XV^e réunion des Parties, un moratoire de deux ans avait accordé au plan d'élimination du bromure de méthyle de la Tunisie pour permettre au Groupe d'évaluation technique et économique de faire une étude approfondie sur les options technologiques disponibles.

Situation de la mise en oeuvre

9. Les 45 projets approuvés pour la Tunisie (mentionnés dans le paragraphe 2 ci-dessus) comprenaient 30 projets d'investissement et 15 projets ne comportant pas d'investissement. Les 30 projets d'investissement comprenaient huit projets des aérosols pour l'élimination de 283,2 tonnes PAO, 15 projets des mousses pour l'élimination de 535,4 tonnes PAO et quatre projets de réfrigération (dont deux projets cadres englobant 13 entreprises) pour l'élimination de 179,5 tonnes PAO de CFC. Il y avait aussi un projet sur les solvants pour l'élimination de 0,9 tonne PAO de CTC. Tous les projets des aérosols et de réfrigération ont été achevés. Cinq des projets de mousse représentant un volume de 56,6 tonnes PAO de CFC-11 n'étaient pas achevés à la fin de 2004.

Mesures politiques, réglementation et autres activités

10. L'Unité nationale de l'ozone, ou Bureau de l'ozone, a été créée par le Gouvernement pour faciliter et coordonner le travail d'un comité national chargé des questions de l'ozone et constitué par les représentants des ministères et des agences pertinents. Dans le cadre de l'Agence nationale de protection de l'environnement, l'Unité nationale de l'ozone assure en fait la mise en œuvre des programmes et des activités d'élimination des SAO.

11. La législation et les mesures politiques du Gouvernement, ainsi que les autres mesures adoptées pour la gestion de l'élimination des SAO en Tunisie comprennent:

- L'introduction en 1993, des lignes directrices générales sur les importations des SAO;
- L'introduction en 1993, du système de permis d'importer ou de permis spécial pour contrôler toutes les importations massives des SAO;
- Les procédures de collecte régulière dans le pays, des données relatives aux SAO;
- L'accréditation des importateurs des SAO;
- La mise en place d'un organisme chargé de la gestion des questions liées aux quotas d'importation des SAO.

Activités du programme de pays mis à jour

12. Les activités du programme de pays mis à jour portent sur la période 2005-2010. Outre la formation et le renforcement des capacités, l'on envisage un certain nombre d'activités d'élimination dans les secteurs des aérosols, halons, mousses et réfrigération. Il s'agit notamment du programme d'assistance technique pour les aérosols, du programme sur les utilisateurs finaux des inhalateurs doseurs, du plan de gestion des frigorigènes, du projet de démonstration des

refroidisseurs et de l'étude sur la gestion du HCFC, représentant un coût total d'environ quatre millions de \$US, incluant les coûts d'appui d'agence d'environ 280 000 \$US.

13. La consommation restante de CFC admissible au financement a été estimée à 270 tonnes PAO (décision 35/57). Le tableau ci-dessous présente une répartition de la consommation des CFC. La Tunisie devra tenir compte des 20 tonnes de CFC éliminées dans le cadre du renouvellement du projet de renforcement des institutions.

Secteur	tonnes PAO
Aérosols	10
Mousses	40
Réfrigération	200

Plan d'élimination des SAO

14. Le plan national attendu d'élimination des SAO, préparé en même temps que la mise à jour du programme de pays, est basé sur les informations contenues dans la mise à jour du programme de pays et porte sur la consommation restante des SAO du pays, à l'exclusion du bromure de méthyle. La consommation des SAO à éliminer est évaluée à 270 tonnes PAO de CFC, et à 42 tonnes PAO de halons, réparties ainsi qu'il suit : 10 tonnes PAO de CFC dans le secteur des aérosols, 40 tonnes PAO dans le secteur des mousses, 200 tonnes PAO dans le secteur de l'entretien en réfrigération et 42 tonnes PAO de halons dans le secteur de la lutte contre les incendies. Le plan d'élimination des SAO sera soumis pour examen dans un document séparé.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

15. Pendant l'examen de la mise à jour du programme de pays et du Plan national d'élimination des SAO, le Secrétariat a relevé un certain nombre de questions, notamment : la qualité des données et d'une manière générale, l'absence de données vérifiables justifiant les niveaux de consommation indiqués dans la mise à jour du programme de pays; la consommation maximum de CFC admissible au financement; et l'absence de coordination des activités des agences impliquées dans les divers aspects de la mise en œuvre d'un éventuel plan d'élimination de la consommation résiduelle des CFC. L'attention de la Banque mondiale a été attirée sur ces questions le 8 octobre 2005 avec des suggestions sur les moyens possibles de faire avancer le processus. Au moment de la rédaction du présent rapport, (24 octobre 2005), le Secrétariat n'avait reçu de la Banque mondiale, aucune réponse aux questions soulevées.

Consommation restante admissible au financement

16. La consommation restante des CFC admissible au financement pour la Tunisie a été évaluée par le Secrétariat du Fonds à 157,6 tonnes PAO de CFC sur la base de l'Option 1 (Montant de référence en vertu du Protocole de Montréal). Toutefois, la Tunisie a évalué cette même consommation à 271 tonnes PAO sur la base de l'option 2 qui utilise la plus récente consommation déclarée, en l'occurrence, la consommation de 2004. Cette méthode de calcul n'est pas conforme à la décision 35/57; aussi, les projets ayant été approuvés après la 35^e réunion du Comité exécutif, l'évaluation de la consommation restante basée sur l'option 2 ne s'appliquerait pas à la situation de la Tunisie. Par conséquent, la consommation restante de CFC admissible au financement serait de 157,6 tonnes PAO, tel que calculée par le Secrétariat.

Secteur des mousses

17. Cinq projets approuvés représentant une consommation totale de 56,6 tonnes PAO devaient être achevés en janvier 2005. Par conséquent, le calcul sur la base des données de 2004, du volume admissible au financement doit tenir compte de cette quantité de CFC consommée par les entreprises en 2004. Sur la base des données communiquées et relatives à ce secteur et au volume de CFC à éliminer par les projets encours, la consommation restante de CFC dans ce secteur admissible au financement serait de 44,4 tonnes PAO.

Secteur de la réfrigération

18. Le coût de l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération est évalué à 2 millions \$US pour l'élimination de 200 tonnes PAO, soit un rapport coût/efficacité de 10 \$US/kg. Cela représente une augmentation de 100% de la moyenne habituelle du rapport coût/efficacité qui est de 5 \$US/kg pour ce genre de projet. La consommation des CFC ainsi que l'estimation des coûts nécessaires à l'élimination de cette consommation de toute évidence approximatives, puisque la mise à jour du programme de pays indique que la Tunisie envisage une étude plus approfondie à mener par l'ONUDI en 2006, pour déterminer la consommation du secteur ainsi que la modalité d'élimination ayant le meilleur rapport coût/efficacité.

19. Pour ce qui est du projet de remplacement/reconversion des refroidisseurs, les demandes seront formulées conformément à la décision 46/33. En outre, les informations fournies par la mise à jour du programme de pays sur la composante remplacement des refroidisseurs du plan d'action ne sont pas conformes aux exigences de la décision 46/33, plus particulièrement au paragraphe 132 b), alinéas 2 et 4 du sous paragraphe ii).

Composante inhalateurs doseurs

20. Le Secrétariat a noté que contrairement à la décision 37/61, le projet sur les inhalateurs n'est pas soumis à l'obligation de conformité. En outre, avec un coût de 550 000 \$US, ce projet ne semble pas rentable.

Qualité des données

21. Les informations fournies dans la mise à jour du programme de pays ne s'appuient pas sur des données vérifiables comme par exemple, les données provenant des études sectorielles sur le terrain. Aussi, les données sectorielles fournies dans le programme de pays ne sont pas cohérentes avec celles fournies par la Tunisie au Secrétariat du Fonds sur la mise en œuvre de son programme de pays. Pour ce qui est du secteur de l'entretien en réfrigération qui représente plus de 80% de la consommation, il faudra attendre 2006 pour qu'une étude soit menée (ONUDI) afin de fournir des informations à jour et plus précises nécessaires à l'évaluation des besoins en consommation du secteur, et pour déterminer les modalités d'élimination.

Coût du plan

22. Les coûts des diverses composantes du plan ne sont pas conformes aux valeurs respectives des limites du seuil de rapport coût/efficacité, ou alors lorsque les secteurs n'ont aucun seuil de rapport coût/efficacité établi, les projets ne semblent pas rentables. Les tableaux 3 a) et 3 b) ci-dessous montrent les coûts tel que présentés dans la mise à jour du programme de pays et tel que calculés par le Secrétariat respectivement :

Tableau 3 a): Coût du plan national tunisien d'élimination des SAO (Banque mondiale/ANPE)

Secteur	SAO à éliminer (tonnes SAO)	Financement demandé (\$US)	Rapport coût/efficacité \$US/kg)
Programme d'assistance technique pour les Aérosols	10	100 000	10
Conversion aux solutions sans inhalateur doseur	0	550 000	N/D
Plan de gestion des frigorigènes pour le secteur de l'entretien	200*	2 002 500	10,01
Projet de démonstration sur les refroidisseurs	N/D	650 000	N/D
Élimination dans le secteur des mousses	40	280 000	7
Secteur de la lutte contre les incendies	42	75 000	1,79
Étude sur la gestion de HCFC	N/D	75 000	N/D
Total	292	3 732 500	

*Ce niveau de consommation n'est pas cohérent avec celui fourni dans un tableau des coûts similaire contenu dans le Plan national d'élimination de SAO qui fait état de 221 tonnes.

23. Sur la base des estimations du volume total de CFC admissible au financement de 157,6 tonnes PAO, et des différentes observations formulées plus haut, le Secrétariat a estimé le coût total du plan d'élimination à environ 987 000 \$US, ainsi que le montre le tableau 36 ci-dessous. La base de calcul est indiquée sous les points a) à g) ci-dessous :

a)	Consommation maximum admissible	157,6 tonnes PAO
b)	Consommation des CFC dans le secteur des mousses	44 tonnes PAO
c)	Consommation des CFC dans le secteur de la réfrigération (entretien)	113,6 tonnes PAO
d)	Consommation des CFC dans le secteur des aérosols	0 tonne PAO
e)	Moyenne du rapport coût/efficacité de la Tunisie pour les projets des mousses	5,31 \$US/kg
f)	Moyenne du rapport coût/efficacité du Fonds multilatéral pour le secteur de l'entretien en réfrigération	5 \$US/kg
g)	Consummation des halons	42 tonnes PAO

Tableau 3 b): Coût du plan national tunisien d'élimination des SAO (Secrétariat du Fonds)

Projet/Secteur	SAO à éliminer (tonnes SAO)	Financement admissible (\$US)	Rapport coût/efficacité \$US/kg)	Observations
Programme d'assistance technique pour les Aérosols	0	0	N/D	Pas de donnée de vérification pour la consommation sectorielle
Conversion aux solutions sans inhalateur doseur	N/D	30 000	N/D	Lignes directrices du Comité exécutif
Plan de gestion des frigorigènes pour le secteur de l'entretien	113,6	568 000	5	Voir (c) et (f) ci-dessus
Démonstration sur les refroidisseurs	N/D	0	N/D	Décision du Comité exécutif sur le créneau de financement
Élimination dans le secteur des mousses	44	233 640	5,31	Voir (c) et (e) ci-dessus
Secteur de la lutte contre les incendies	42	65 000	1,55	Basé sur les approbations antérieures
Étude sur la gestion de HCFC	N/D	0	N/D	Décisions du Comité exécutif sur le financement
Coût de la surveillance, soit 10% du coût du projet : (57 000 \$US- réfrigération) (23 000 \$US - mousses)	N/D	90 000	N/D	
Total	199,6	986 640	4,94	

Responsabilités de l'agence

24. Certes, il est prévu que l'ONUDI entreprendra en 2006 la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes pour la Tunisie; toutefois, il n'y a aucune indication sur les responsabilités des agences impliquées dans la mise en oeuvre du plan, aussi bien en ce qui concerne les activités que le financement.

RECOMMANDATION

25. Le secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la mise à jour du programme de pays de la Tunisie, tout en soulignant que cette approbation ne signifie pas l'approbation des projets présentés dans la mise à jour ou de leurs niveaux de financement.

République Tunisienne
* * *
**Ministère de l'Environnement
et de Développement Durable**



**Agence Nationale de Protection de
l'Environnement**
* * *
Bureau National d'Ozone

De : Hassen HANNACHI Titre : Chef du département Département : Technique Organisation : ANPE /Projet Ozone	Fax : 216 71 841 715 Tél : 216 71 802 843 E-mail : dt.dep@anpe.nat.tn Date : 06 /12/2004
A : Ahmed EL-HAMRI Titre : Economiste Organisation : BIRD Ville/Pays : Washington, U.S.A.	Fax : 0012024771998 Tél : 202-473-5627 E-mail : aelhamri @worldbank.org Nbre de page : 01

N.Réf : H.H / Bureau Ozone

Objet :Requête de soumission du programme national Tunisien et de financement du plan national d'élimination progressive des SDO (NOPP).

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir par le présente habiliter la Banque Mondiale de présenter au nom de la Tunisie une requête de soumission du rapport de mise à jour du programme national Tunisien et de financement du plan national d'élimination progressive des SDO auprès du secrétariat du fonds multilatéral afin de les présenter devant le comité exécutif lors de sa prochaine réunion que aura lieu en Novembre 2005.

Comptant sur votre parfaite collaboration, veuillez agréer Monsieur Ahmed, mes sentiments les meilleurs.

LE DIRECTEUR DU BUREAU OZONE

Hassen HANNACHI



[Handwritten signature]

TUNISIA COUNTRY PROGRAM UPDATE (CPU) and ASSOCIATED ACTION PLAN

EXECUTIVE SUMMARY

This Country Program Update (CPU) for Tunisia provides an overview of activities implemented under the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer (MP) in Tunisia. The report includes a review of Tunisia's current status with respect to the ratification of each of the amendments to the MP. It provides an overview of the assistance provided by the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol (MLF) for supporting Tunisia's effort in meeting, and exceeding, its obligations under the MP as given in the initial Country Program. It reviews the strategy deployed in creating the original country program and the current situation with respect to remaining ODS. It also includes a sector-specific detailed analysis of remaining ODS phase-out that is required in the country and presents a strategy, action plan and a tentative cost estimate to complete the phase-out of category Annex A , Group I, II, and Annex B Group II and III ozone depleting substances .

The ODS Sub-committee of the National Committee constituted the PMU and was/is also in charge of technical support and provides technical assistance to ensure that the obligations under the MP are met. This is facilitated by ANPE / Ozone Bureau (NOU).

No ODS are, or have historically been, produced in Tunisia. Tunisia has, and remains, committed to the complete ODS phase-out in accordance with the timetable set by the MP. It has enshrined this timetable in its "top tier" agenda, and thus, priority domestic legislation.

On the 25 September 1989, Tunisia ratified the MP, committing to phase out ODS and therefore became eligible to receive grants from the MLF which was established to provide financial support to developing countries in meeting their obligations under the MP. Tunisia was one of the early countries to receive financial assistance from the MLF for the development of a CP and the development of a national strategy for phasing out the use of ODS in accordance with the milestones given for Article 5(1) countries by the MP. Tunisia's original CP was under preparation for over two years, the intervening period being used for data collection and developing the required strategies and defining the required policy and legal frameworks. The CPU was completed with the assistance of the World Bank in 1994. The Executive Committee (ExCom) to the Multilateral Fund (MLF) subsequently approved the Tunisia CP at its 19th meeting in May 1996.

The first CP identified CFC uses at the time as contributing about 45% of the ODS consumption, predominantly from the refrigeration, foam production and aerosol sub-sectors. Hence, developing a national capacity for managing the ODS phase-out program and addressing these three main ODS consuming sectors were seen as essential. Through a grant from the MLF, channeled through the World Bank, Tunisia started its phase-out program by:

- Creating an Ozone Committee for the implementation of the first Action Plan
- Establishing a framework for monitoring ODS use on a sub-sector basis; and,

2005 Country Program Update, Tunisia

- Identifying adjustments needed to the then existing legal framework to permit the banning of ODS use consistent with the MP phase-out schedule.

At the time of preparation of the original CP, the MP had set a phase-out date of Annex A, Group 1 substances (CFCs) for Article 5 countries of 2010 with intermediate targets of 50 percent reduction in 2005 (from the average consumption for 1995-97) with a further reduction to 85 percent by 2007. The CP stated “the phase-out will be completed by 2010”.

One might ask, what has been the impact of the Tunisian ODS reduction / elimination program to date? Fortunately, the first Tunisian Country Program (data collected in 1992), not only reviewed the different uses of CFCs, but also estimated the future CFC consumption for each sub-sector that was likely to occur without intervention via assistance from the Montreal Protocol. These early estimates were based on a number of considerations which included anticipated growth of population, GDP augmentation, increases anticipated in household incomes etc. The 1992 country program also established (estimated) the consumption in 1991 to be 1,125 tonnes and estimated that with an unconstrained growth anticipated at that time to be 3% - 7% over the period 1992 – 2010, Tunisia would reach a consumption of over 3,000 tonnes by 2010. The following table shows the CP anticipated consumption figures (1994 compiled data) compared to the actual consumption figures which occurred which illustrates, and is a testimonial to, the reductions achieved through the implementation of the Tunisian Ozone Program.

Table 1: Overall CFC phase-out Impact of the Tunisian Ozone Program (tonnes)

	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
<i>Unconstrained CFC consumption</i>	1,411	1,495	1,583	1,669	1,759	1,854	1,955	2,062	2,175	2,295
<i>Actual CFC consumption</i>	758	882	970	970	566	555	570	465	362	
<i>Impact of the MP / NOU program</i>	653	613	613	699	1,193	1,299	1,385	1,597	1,813	

Another way to assess progress is to compare Tunisian ozone program results with the MP targets set after the Tunisia CP was approved. Tunisia has gone far beyond just meeting the first MP milestone: the 1999 freeze level for Annex A Group A substances (CFCs). In fact, in 1999, CFC consumption was 566 tonnes CFC, or 68.8 percent of the freeze level for CFC consumption. By 2003 Tunisia’ CFC consumption was down to 362.5 tonnes, or already, a reduction of 41.6 percent, well below the required 50 percent reduction by January 1, 2005. By December 31, 2004 Tunisia had reduced its CFC consumption to 271 ODP tonnes, its Halon consumption to 42.0 ODP tonnes; and, its solvent (CTC) consumption to 0.4 ODP tonnes. MBr consumption remains at 10.2 ODP tonnes.

Whichever way one prefers to measure progress, Tunisia has made very substantial progress its ODS phase-out over the past decade. It also should be noted that Tunisia has not received any MLF support to date for Halons.

This Country Program Update (CPU) prepared by Tunisia with the assistance of the World Bank, addresses remaining ODS which consists of CFC, Halons, CTC and MBr. It also sets out an action plan for the complete phase-out of ODS in accordance with the respective MP schedules. However, MBr will be phased out expeditiously and in accordance with any future